

Introduction

Le volet sécurité est particulièrement conséquent et détaillé dans la Convention de Saint-Denis ainsi que dans la Recommandation T-S4 Rec (2021)¹. La présente fiche d'information a pour objectif de présenter les principes fondamentaux de la sécurité et de se focaliser sur les principaux acteurs en charge de ce domaine, afin d'éclairer leurs rôles et leurs missions.

Définition de la Convention de Saint-Denis

■ **L'article 3 de la Convention de Saint-Denis** donne une définition précise de la sécurité :

« Mesure de sécurité » désigne toute mesure conçue et mise en œuvre avec pour objectif principal de **protéger la santé et le bien-être des personnes** et des groupes qui assistent, ou participent, à un match de football ou à une autre manifestation sportive¹, dans l'enceinte ou à l'extérieur du stade, ou qui résident ou travaillent à proximité de la manifestation. »

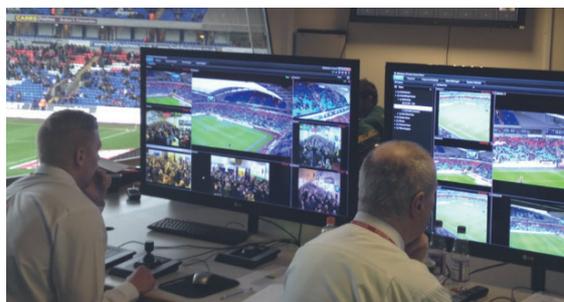
■ **L'importance des précisions apportées par la recommandation T-S4 Rec (2021)¹ :**

- ▶ Assurer la sécurité, c'est **garantir un environnement sûr** pour l'ensemble des acteurs présents lors d'une manifestation sportive. L'annexe A de la recommandation précise l'ensemble des bonnes pratiques en matière de sécurité. Elle constitue un vaste recueil d'orientations à la disposition de la police, des services de secours, des autorités du football, des clubs, de la direction des stades, ainsi que des autorités nationales et locales.
- ▶ Ce document comporte également un nombre important d'appendices thématiques conçus entre autres pour fournir des outils accessibles aux responsables de sécurité dans les stades et autres agents ayant des responsabilités ou fonctions liées à la sécurité.

1. Le texte de cette fiche d'information se réfère spécifiquement aux matches de football mais peut, le cas échéant, être également appliqué en relation avec d'autres événements sportifs lorsque les autorités nationales le jugent nécessaire ou approprié.

- ▶ La sécurité **devrait constituer une priorité absolue à chaque jalon de l'organisation** d'une manifestation sportive, de l'arrivée des supporters dans la ville organisatrice à leur départ une fois la manifestation terminée.

” Le pilier « sécurité » est particulièrement conséquent et détaillé dans la Convention de Saint-Denis et dans la recommandation de 2021



La salle de contrôle est le centre névralgique de la coordination, de la coopération et de la communication entre les parties prenantes concernées en matière de sécurité, de sûreté et de services dans l'enceinte sportive

Les principes fondamentaux de sécurité

■ La philosophie « sécurité » adoptée à l'occasion des manifestations sportives doit toujours se centrer sur la protection de la santé et du bien-être de tous les participants, des spectateurs aux athlètes en passant par les employés du stade, la police, les pompiers, le personnel de santé, les commerces environnants et la population locale.

■ Les mesures de sécurité doivent permettre de se prémunir contre les scénarios de situations d'urgence qui menaceraient la sécurité publique. L'objectif premier est de prévenir et rendre aussi inoffensives que possible les conséquences potentielles des risques de sécurité.

- Afin d'atteindre ces objectifs, il est nécessaire :
 - ▶ d'identifier tous les risques potentiels d'atteinte à la sécurité ;
 - ▶ de mettre en œuvre des mesures destinées à prévenir, éliminer ou réduire ces risques ; et
 - ▶ de mettre en place des dispositifs d'intervention pour faire face aux incidents ou aux situations d'urgence.

Les acteurs et leurs rôles

En matière de sécurité, il est essentiel d'éviter toute ambiguïté en ce qui concerne les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs. Les acteurs en charge de la sécurité sont nombreux et leurs missions sont variées.

” Il est essentiel de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs de la sécurité

Rôle des autorités de football

■ Les fonctions et les responsabilités des instances dirigeantes nationales du football, des fédérations et ligues de football, et des clubs de football sont de fournir des stades sûrs, sécurisés et accueillants pour tous les participants. Les rôles et les spécificités des autorités de football varient en fonction des différents pays d'Europe, mais en général ces autorités sont responsables de l'octroi de licences aux stades².

- Les instances dirigeantes sont aussi en charge de réfléchir à des orientations et des directives telles que :
 - ▶ des règlements intérieurs types pour les sites sportifs édictant les règles d'entrée, les codes de conduite des spectateurs, les objets interdits, etc. ;
 - ▶ des normes et obligations de sécurité minimales à respecter dans le stade ;
 - ▶ des accords-types conclus entre les délégués à la sécurité du stade d'un côté et la police et les différents services de secours de l'autre, portant sur leurs rôles et responsabilités respectifs.

Rôle de l'organisateur de l'événement

■ La responsabilité première de l'organisateur de l'événement est d'assurer la sécurité et la sûreté de l'enceinte sportive. Il délègue ensuite au délégué à la sécurité du stade la gestion des dispositifs de sécurité du stade. Il reste néanmoins, par l'intermédiaire de ce délégué, responsable de la gestion de la foule et de la sécurité des spectateurs. Lorsqu'un événement est organisé dans un lieu dont l'organisateur n'est

pas le propriétaire, l'organisateur doit s'assurer que le site de la manifestation sportive dispose d'un certificat de sécurité délivré par une autorité publique indépendante. Il doit aussi s'assurer de la présence d'un personnel de sécurité et de sûreté compétent.

Rôle du délégué à la sécurité du stade

■ Le délégué à la sécurité du stade (« stadium safety officer » en anglais) est responsable de l'ensemble des opérations de sécurité du stade. Les agences partenaires doivent reconnaître qu'il est l'autorité principale en ce qui concerne ces questions de sécurité. Sa priorité est d'adapter au mieux les dispositifs de gestion de la sécurité du stade en fonction des forces et des faiblesses des infrastructures physiques.

■ Il est en charge de nombreuses missions qui vont du recrutement du personnel de sécurité et de leur formation, en passant par l'inspection et l'entretien des infrastructures physiques du stade ainsi que l'évaluation des risques³. Il doit assurer la liaison avec l'organisateur de l'événement, les autorités publiques, la police et les services de secours afin d'adapter le dispositif de gestion de la sécurité. Enfin, il doit vérifier que les obligations légales internationales et nationales sont respectées.

■ Chaque club doit s'efforcer d'identifier une personne appropriée pour le rôle de responsable de la sécurité le jour du match. Idéalement, cette personne devrait être un professionnel de la sécurité qualifié et expérimenté qui a démontré ses compétences professionnelles pour ce rôle. Quelle que soit leur formation, il est essentiel que les responsables de la sécurité aient le caractère nécessaire pour être en mesure d'évaluer rapidement et de gérer calmement les situations qui peuvent évoluer, et qu'ils soient capables de communiquer clairement avec leur personnel.



Les stadiers jouent un rôle important pour assurer la sécurité à l'intérieur des enceintes sportives et dans le périmètre privé qui les entoure

2. Pour plus d'informations à ce sujet se référer à la fiche d'information numéro 7 : *Certification, Inspection, Normes européennes*.

3. Pour plus d'informations à ce sujet se référer à la Fiche d'information numéro 6 : *Sécurité : Évaluation, identification et gestion des risques lors de manifestations sportives*.



La police joue un rôle clé pour assurer la sûreté dans les espaces publics, mais aussi dans les zones privées des enceintes sportives lorsque l'ordre public doit être maintenu ou rétabli

Rôle des stadiers

Les stadiers constituent la pièce maîtresse de la bonne application des dispositifs de gestion de la sécurité d'un stade. Leurs tâches, diverses et variées, sont destinées à offrir aux participants un environnement sécurisé, sûr et accueillant. Les activités de ces personnels sont habituellement rassemblées sous le nom d'assistance stadière (« stewarding » en anglais).

Les tâches des stadiers varient en fonction de la taille et de la configuration du stade et de la nature de la manifestation. Parmi les principales missions des stadiers, on peut citer : contrôler les entrées, les sorties et la circulation des spectateurs ; surveiller les mouvements de foule ; agir comme interlocuteur des supporters ; participer aux stratégies de service et de bon accueil ; dispenser les premiers secours en cas de besoin ; et prendre des mesures d'urgence si nécessaire.

À travers leurs différentes tâches, les stadiers contribuent activement à l'accueil, à la protection, au confort et au bien-être de toutes les catégories de participants. Cette contribution est cruciale dans la mesure où cette fonction de « service », selon qu'elle est correctement remplie ou non, peut avoir un impact direct sur le comportement des spectateurs et donc sur les risques de sécurité et de sûreté associés.

Rôle de la police

La police est chargée de prévenir et lutter contre la criminalité, y compris la violence et les troubles majeurs. Elle doit maintenir et rétablir l'ordre public, tout en travaillant en coopération avec l'ensemble des acteurs en charge de la sécurité.

Chaque acteur de la sécurité a un rôle important à jouer et complémentaire

Une coopération et une collaboration efficaces entre le délégué à la sécurité du stade et la police est essentielle pour la mise en œuvre des dispositifs de sécurité et de sûreté⁴.

Rôle des autorités publiques

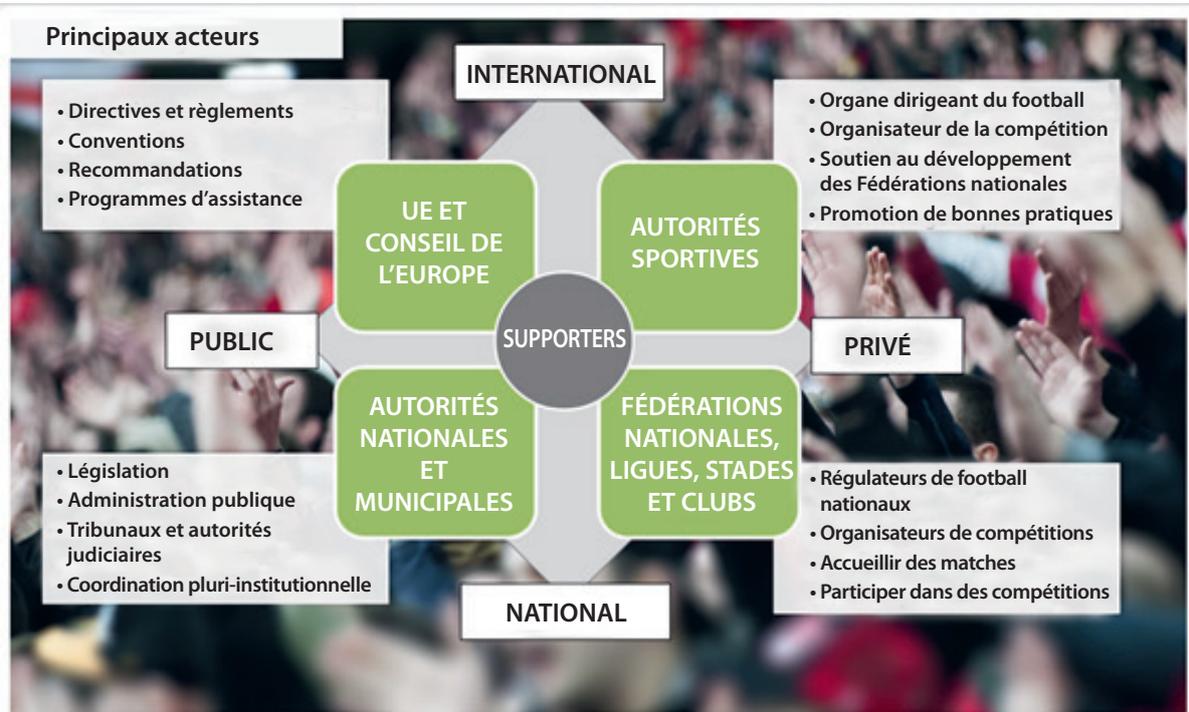
Les autorités publiques compétentes en matière de sécurité, de sûreté et de services dans les manifestations sportives, sont multiples. On retrouve principalement, les gouvernements, les régions et les municipalités. Ces autorités publiques compétentes sont chargées d'adopter des réglementations et des dispositifs assurant l'efficacité des procédures d'homologation des stades et des dispositifs de certification. Les autorités publiques veillent à la bonne application de la réglementation sur la sécurité et s'assurent de son suivi et contrôle.

Elles sont aussi chargées de mettre en place des dispositifs de coordination nationale, régionale ou locale. Ces dispositifs sont essentiels pour créer une philosophie de partenariat entre les pouvoirs publics, les organisateurs de manifestations, la police et les autres parties prenantes.

La Convention de Saint-Denis préconise un travail en partenariat entre toutes les parties prenantes

Chacun a donc un rôle important à jouer et complémentaire à celui des autres acteurs.

4. Pour plus d'informations à ce sujet se référer à la Fiche d'information numéro 8 : *La sûreté lors des manifestations sportives - de quoi s'agit-il ?*



Principaux acteurs

| | PUBLIC | PRIVÉ |
|----------------------|--|---|
| INTERNATIONAL | <ul style="list-style-type: none"> • Conseil de l'Europe (Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs de la Convention de Saint-Denis) • UE (Groupe « application de la loi », Groupe d'experts « grands événements sportifs ») • Europol, Interpol | <ul style="list-style-type: none"> • Autorités sportives (FIFA, UEFA, CIO, etc.) • Associations internationales de supporters • ONGs impliquées • Médias |
| NATIONAL | <ul style="list-style-type: none"> • Police (locale / régionale / nationale) • Pompiers • Services de secours • Hôpitaux publics • Municipalités • Agences gouvernementales | <ul style="list-style-type: none"> • Club /Fédération • Gestionnaire du stade • Responsable(s) de S&S du stade • Agents de S&S (gardiens, stadiers, volontaires, etc.) • Responsable(s) des services médicaux • Joueurs, arbitres, observateurs et autres officiels de match • Populations locales • Supporters • Médias |



” La Convention de Saint-Denis est le seul instrument juridique international contraignant en matière de sécurité, sûreté et services lors des manifestations sportives

La Convention de Saint-Denis

La Convention du Conseil de l'Europe sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives a été ouverte à la signature le 3 juillet 2016 à Saint-Denis (France), à l'occasion du championnat de l'UEFA EURO 2016. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2017 après 3 ratifications – France, Monaco et Pologne – et compte aujourd'hui un grand nombre d'États parties.

Elle promeut une approche pluri-institutionnelle intégrée, qui recouvre trois piliers complémentaires et interdépendants : la sécurité, la sûreté et les services. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant établissant une coopération institutionnelle entre toutes les parties prenantes concernées afin de rendre les matches de football et autres événements sportifs plus sûrs, sécurisés et accueillants.

Liens utiles

1. **Convention de Saint-Denis**
<https://www.coe.int/fr/web/sport/safety-security-and-service-approach-convention>
2. **Recommandations T-S4**
 - i. Rec(2021)1 : Bonnes pratiques recommandées en matière de sécurité, de sûreté et de services
 - ii. Rec(2022)1 : Modèle de structure d'une stratégie nationale sur la sécurité, la sûreté et les services
 - iii. Rec(2022)2 : Modèle de cadre national législatif et réglementaire pour la sécurité, la sûreté et les services<https://www.coe.int/fr/web/sport/t-s4-recommendations>
3. Pour apprendre davantage sur la Convention et la Recommandation Rec(2021)1, vous pouvez vous inscrire aux cours en ligne suivants :
 - i. MOOC sur les droits humains dans le sport (disponible en anglais, espagnol, russe et slovaque)
<http://help.elearning.ext.coe.int/course/index.php?categoryid=590>
 - ii. MOOC sur la sécurité, la sûreté et les services lors des événements sportifs (disponible en anglais, polonais et portugais)
<https://pjp-eu.coe.int/en/web/security-safety-sport/pros4-e-learning-enrolment-form>

